

**COMMUNE DE VICO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT  
- Notaires associés –  
Pôle d'activités de Porticcio  
Local n°12  
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 03 juin 2020, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Raphaël ANTONI, demeurant à VICO.  
Né à VICO le 18 octobre 1917.  
Décédé à AJACCIO le 27 avril 2003 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A VICO (Corse-du-Sud) :

I) Diverses parcelles et surfaces, cadastrées section C lieudit BARIOLI numéro 19 pour 99 a 76 ca à prendre dans 3ha 99a 05ca (Bien non délimité), section D lieudit GIARDINE numéro 212 pour 03 a 45 ca ;

II) Un pigeonnier avec un jardin, cadastré section E lieudit APPRICIANI numéro 428 pour 60 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [pmcv.porticcio@notaires.fr](mailto:pmcv.porticcio@notaires.fr)

Pour avis Maître Joseph MELGRANI